

## ENTRETIEN et CULTURE DE L'OLIVIER

Infolive n° 11 du 3 juillet 2014

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte  
d'Azur, Rhône-Alpes

### Mouche de l'olive

Les captures de mouches s'intensifient. Les traitements sont à prévoir.

### Irrigation

Malgré les pluies, l'irrigation reste d'actualité. Ajustez vos arrosages en fonction des pluies relevées.

CONSULTEZ  
[www.afidol.org](http://www.afidol.org)

#### CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier pour le compte de l'Association Inter-professionnelle de l'olivier (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Travaux financés par l'Union Européenne, FranceAgriMer et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement européen CE n°867/2008 du 3 septembre 2008 modifié par le Règlement (UE) N°1220/2011 du 25 novembre 2011, portant modalités d'application du règlement CE n°1234/2007



L'AFIDOL est une organisation d'opérateurs oléicoles agréée sous le numéro OPEO 2012/01

## Mouche de l'olive

### Observations \*:

Dans tous les secteurs où les pièges du réseau sont installés, les captures s'intensifient et les olives sont désormais réceptives aux piqûres de ponte.

Consultez le site *Gestolive* pour vous tenir informés des relevés de piégeage.

Depuis le site *www.afidol.org*, cliquez sur l'onglet « *Gestolive* » puis « *afficher les cartes interactives* »

Ou sur le lien : [Gestolive](#)

### Évaluation du risque \*:

Le risque de ponte est élevé dans la plupart des secteurs.

Les chaleurs du mois de juillet peuvent toutefois limiter, voire stopper le développement de larves

### Préconisations :

**En zone de littoral, de plaine et de colline : appliquez les barrières minérales.**

Si les captures de mouche deviennent rapidement très importantes (plus de 5 mouche/piège/jour) vous pouvez opter pour une application d'adulticide.

## Traitements contre la mouche de l'olive

	 <b>Stratégie Barrière</b>	<p><b>Appliquez une barrière minérale rapidement.</b>                      Choisissez entre les barrières à base de Kaolin calciné (liste sur Infolive n° 9). Selon les variétés il est parfois nécessaire de faire la première application en deux passages, pour que toutes les olives soient bien recouvertes.  <i>Méthode alternative : sans</i></p>
    	 <b>Stratégie Adulticide préventif</b>	<p><b>Choisissez la stratégie adulticide uniquement si le nombre de mouches augmente brutalement dans vos pièges sur votre parcelle</b>                      Trois matières actives peuvent être utilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Spinosad (Synéis appât) : 1,2 l/ha dans 30 l de bouillie; 4 applications /an maximum ; délai de rentrée : 6 heures ; ZNT : 5 m; Délais Avant Récolte : 7 j</li> <li>• Lambda cyhalothrine (nombreuses spécialités) : dose/ha selon spécialités ; 2 applications /an maximum ; délai de rentrée : 48 heures ; ZNT : 50 m; Délais Avant Récolte : 7 j</li> <li>• Deltaméthrine (Décis protech, Spil protech..) : 0,083 l/ha ; 3 applications /an maximum ; délai de rentrée : 48 heures ; ZNT : 50 m; Délais Avant Récolte : 7 j</li> </ul> <p><i>Méthode alternative : préférez la stratégie barrière</i></p>
	 <b>Stratégie Larvicide</b>	<p>Pas de larvicide pour le moment</p>

\* **Observations et évaluation du risque** : les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

**Mentions réglementaires** : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

**Participez aux démonstrations d'application de barrières minérales**

Accès libre et gratuit à toutes personnes intéressées

Vaucluse

**Jeudi 10 juillet 2014 à Cucuron**

Rendez-vous à 9 h au parking cave des vigneronns de Cucuron

## Irrigation

Au cours de la semaine écoulée, les ETP quotidiennes ont été comprises entre 4,5 et 5,5 mm. Aussi, les besoins en eau de l'olivier restent relativement stables par rapport au dernier bulletin.

La plupart des secteurs ont bénéficié de précipitations. Toutefois, la répartition de ces pluies reste inégale en raison de leur caractère orageux : les pluies ont ainsi été insignifiantes sur le littoral varois alors que plus de 60 mm ont été relevés sur Aups. Dans de rares cas (secteur d'Aups par exemple), les épisodes orageux répétés ont permis de reconstituer les réserves hydriques des sols. Mais de manière générale, l'irrigation des oliviers reste d'actualité, notamment dans le Roussillon et sur le littoral varois où les pluies font cruellement défaut. De nouveaux épisodes orageux sont attendus cette semaine. La suspension des arrosages n'est à envisager que si les précipitations cumulées au cours des quinze derniers jours atteignent plus de 60 mm. Ailleurs, réduisez vos apports d'eau en fonction des pluies mais ne suspendez pas totalement vos arrosages.

Relevés météo du 23 juin au 29 juin 2014		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Rhône Est/Bouches du	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Provence/Alpes de Haute	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
ETP moy. en mm / j		5,6	5,7	4,5	4,5	4,5	4,2	5,2	6,0	5,2	5,0	5,2	5,1
Cumul en mm sur la semaine	ETP	39	40	31	31	32	29	37	42	37	35	37	36
	Pluies	39	28	17	3	13	18	34	22	28	25	10	13

**ETP moy** : évapotranspiration potentielle moyenne (référence station météo)

**Pluies** : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

### Ajuster la conduite de votre irrigation en fonction des précipitations relevées dans votre pluviomètre au cours de ces 15 derniers jours :

- **pluies cumulées inférieures à 15 mm** : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- **pluies cumulées comprises entre 15 et 25 mm** : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports de 15 à 20 % par rapport aux préconisations données ci-dessous.
- **pluies cumulées comprises entre 30 et 50 mm** : réduisez les apports en eau de 30 à 40 % par rapport aux recommandations données ci-dessous.
- **pluies cumulées supérieures à 60 mm** : suspendez l'arrosage durant une semaine puis reprenez l'irrigation.

**Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de pluies :**

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Ouest Bouches du Rhône	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Provence Alpes de Haute	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,2	2,3	1,8	1,8	1,8	1,7	2,1	2,4	2,1	2,0	2,1	2,0
	4 à 6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,7	2,7	2,2	2,2	2,2	2,0	2,5	2,9	2,5	2,4	2,5	2,4
	4 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,8	0,9	0,7	0,7	0,7	0,6	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8
<b>Micro-jet, aspersion, gravitaire</b> Arrosage tous les 10 jours (mm)		11,2	11,4	9,0	9,0	9,0	8,4	10,4	12,0	10,4	10,0	10,4	10,2

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m<sup>3</sup> / ha ou encore 1 litre / m<sup>2</sup>**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 7 m x 6 m (occupation au sol de 42 m<sup>2</sup>), 1 mm représente 42 litres d'eau.

Les conseils d'irrigation s'appuient sur les données des stations météorologiques du CIRAME, du CEHM et des relevés tensiométriques réalisés sur des vergers de référence. Les suivis réalisés sur ces vergers sont consultables sur le site de l'AFIDOL : <http://www.afidol.org/gestoliveprod/bullirrigs/showIrrigsMap>